

Direction Organisation Compétitions

REUNION DU 07 MAI 2024

Membres Présents Messieurs

- BELOUDINI Mohamed
- TERRAS Mohamed Salah
- BOUKRIA Abdelhakim
- HIOUR Abdelouahab

ORDRE DU JOUR

1- Traitement d'une affaire.

AFFAIRE N° 39/ Rencontre WRBM - NOSB (S) du 05/05/2024

Partie arrêtée à la 45° mn (Mi-temps)

- Après lecture de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre principal et du commissaire au match
- Après lecture du rapport du club de NOSB.
- Après audition de la délégation du club de NOSB.
- Attendu que la rencontre est programmée le 05.05.2024 à M CHIRA (insérée sur site LWFM)
- Attendu que l'arrêt de la partie est motivé par le refus de l'équipe de NOSB de continuer le jeu (Reprendre la 2° mi-temps).
- Attendu que le club de NOSB réclame le vol de dix (10) portables et de dix (10) sacs des joueurs au niveau des vestiaires (Réclamation des dirigeants du NOSB)
- Attendu que dans le rapport transmis à la ligue sur le match en question, le club du NOSB n'a pas mentionné le vol des portables et de sacs. ?
- Attendu que malgré, toutes les conditions, organisationnelles et sécuritaires étaient réunies pour continuer de jeu, l'équipe de NOSB refuse de reprendre la 2° mi-temps.
- Attendu que malgré la présence du service d'ordre en nombre (22 Gendarmes)
- Attendu que le refus de l'équipe de NOSB de continuer le jeu (Reprendre la 2° mi-temps) est sans motif.
- Attendu que l'arbitre principal a constaté effectivement le refus continuer le jeu (Reprendre la 2° mi-temps) par l'équipe du NOSB, alors que le score était de zéro (00) à zéro (00), et après une attente réglementaire, il annula la rencontre.

A l'égard de tous ce qui précède et en l'application de l'article 62 du Règlement des Championnats de Football Amateur, la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe senior de NOSB pour en attribuer le gain du match à l'équipe senior de WRBM qui marque trois points et score de trois (03) buts à zéro (00).
- Défalcation de six (06) points à l'équipe de NOSB.
- Une amende de quinze 15.000.00 DA est infligée au club de NOSB.